

Lurelu



L'impression des livres, entre de bonnes mains lointaines

Valérie Harvey

Volume 36, numéro 1, printemps-été 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/68999ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Lurelu

ISSN

0705-6567 (imprimé)

1923-2330 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, V. (2013). L'impression des livres, entre de bonnes mains lointaines. *Lurelu*, 36(1), 97-98.

L'impression des livres, entre de bonnes mains lointaines

Valérie Harvey

97

C'est un sujet délicat et je m'y aventure sur la pointe des pieds. Vous êtes peut-être comme moi : des amoureux de notre littérature jeunesse, fascinés par le talent de nos auteurs qui font rêver et voyager nos enfants. Des livres qui les emmènent loin, très loin...

C'est un détail en petits caractères, à l'arrière du livre de mon enfant, qui m'a surpris : «Imprimé en Chine». En tant que parent, j'ai ressenti un malaise et j'ai voulu comprendre cette situation. Les réponses des éditeurs m'ont révélé une situation plus complexe que je ne l'imaginai.

Pourquoi imprimer en Chine?

Ce sont essentiellement les albums, les bandes dessinées en couleur et les livres cartonnés qui sont imprimés en Chine. Tous les éditeurs contactés précisent que les romans sont toujours produits ici. Mais pour certains ouvrages, les livres cartonnés par exemple, les imprimeurs québécois n'ont même plus l'équipement pour le faire.

La compétitivité est l'un des facteurs qui motivent l'impression outre-mer. Les dernières années ont été difficiles : les livres québécois doivent faire face à l'avalanche des produits français et belges qui envahissent le marché et grugent la petite part des achats en littérature jeunesse : «Notre concurrence est internationale, fait valoir Hélène Derome, présidente de La courte échelle. Et les éditeurs étrangers impriment eux-mêmes en Chine pour être en mesure d'offrir un produit de qualité à bon prix. Prenons l'exemple de *Devant ma maison* et *Au carnaval des animaux* de Marianne Dubuc, vendus à plus de 100 000 exemplaires à travers le monde. Si nous n'avions pas eu recours aux mêmes méthodes que nos concurrents, nous aurions été incapables d'en vendre autant. Maintenant, ce titre est traduit en treize langues.»

Les parents sont peu nombreux à acheter des livres à leurs enfants et, quand ils le font, ils exigent un prix compétitif : «Très peu de Québécois sortent facilement vingt dollars de leur poche pour acheter un album, me confiait Jennifer Tremblay, éditrice chez la Bagnole. Il faut travailler fort. En France, en Suisse, en Belgique, c'est très différent. Les livres, c'est comme les tomates : on en achète spontanément.»

La rentabilité est évidemment souvent citée comme argument. Depuis quelques années, on imprime moins de livres, car les ventes ont diminué. Or, plus le tirage est petit (sept-cents copies par exemple), plus le prix à l'unité est élevé : «On ne parle même pas de rentabilité; juste de rentabilité», affirme Stéphanie Durand, éditrice chez Québec Amérique. Avec une impression d'excellente qualité au moins trois fois moins chère (même en comptant le transport et la perte de certains crédits

d'impôt), le recours aux imprimeurs asiatiques permet d'équilibrer le budget.

Imprimer en Chine permet aussi de continuer d'offrir une diversité d'auteurs et d'ouvrages : «Plus la production coûte cher, moins on peut se permettre de prendre des risques et de publier de nouveaux créateurs en sachant qu'ils vendront moins», confirme M^{me} Durand.

Mais tout n'est pas rose pour l'éditeur qui décide de déléguer cette tâche en Asie. Cela suppose une organisation bien plus importante, puisque l'ouvrage doit être envoyé à l'imprimeur chinois trois à quatre mois avant la date de publication : «Et puis, quand il y a eu un problème d'impression et que nous ne sommes pas satisfaits du résultat, c'est ultra compliqué», ajoute M^{me} Tremblay.

Pourquoi imprimer au Québec?

Il est donc plus simple et beaucoup plus rapide (moins d'un mois) d'imprimer au Québec. Cette relation d'affaires et ce lien de confiance entre l'éditeur et l'imprimeur sont d'ailleurs cités comme un point important par certains éditeurs qui impriment toujours au Québec.

Les Éditions Imagine, qui ont suspendu leur publication depuis peu, mais dont les albums restent disponibles, ont toujours refusé de confier la production de leurs livres à la Chine : «Il est très important pour nous de faire bénéficier les travailleurs d'ici, de travailler avec des gens d'ici, à toutes les étapes, et la conscience écologique y joue pour beaucoup aussi», nous dit Martine Villeneuve, éditrice adjointe et directrice artistique.

Ce souci de l'environnement et du développement durable revient également dans le discours des Éditions Origo, qui ont gagné le prix Phénix de l'environnement avec les aventures de «Cosmo le dodo». Le tirage de ces ouvrages étant plus important, le président d'Origo, Guy Gervais, précise que «les imprimeurs d'ici ont bien réagi à la compétition internationale. Leur offre est relevée et leurs produits de qualité. Les prix demandés sont assez similaires, si l'on tient compte des quantités généralement requises par notre industrie.»

Il reste que les éditeurs qui impriment au Québec subissent beaucoup de pression pour que cette part du travail soit déléguée en Chine. Pour eux, ce sont des principes comme l'environnement, le développement durable et local qui l'emportent sur l'aspect économique. Ce qui a des conséquences : «Cela représente un manque à gagner considérable pour moi, avoue Angèle Delaunois, éditrice chez Isatis. Si certains éditeurs vont faire imprimer ailleurs, c'est parce que les coûts sont d'environ 30 % à 40 % moins chers qu'ici. En Asie, les employés sont payés quelques sous par jour, alors qu'ici les gens reçoivent des salaires convenables. En faisant ce choix, je démontre que je ne suis pas une femme d'affaires avisée.»

98

D'autres précisent aussi que, pour les maisons d'édition de petite taille, la situation est différente : «En tenant compte des dates de sortie en librairie et de notre calendrier annuel, nos ouvrages ne sont jamais prêts assez tôt pour absorber les longs délais (voire les retards) qu'implique l'impression en Chine», explique Janou Gagnon, coordonnatrice générale et réviseure linguistique chez Planète rebelle.

Malaise en Malaisie?

D'autres parents ressentent-ils comme moi un certain malaise à l'idée d'acheter un livre québécois ayant parcouru plus de treize-mille kilomètres avant de trouver les petites mains de leur bébé? Étonnamment, le président d'Origo, qui imprime «Cosmo le dodo» au Québec, est d'avis que les clients n'ont aucun attachement au lieu de fabrication. Selon lui, très peu se soucient de cela. Le facteur essentiel pour la plupart des consommateurs, c'est le prix de vente du livre, ce que confirme M^{me} Delaunois : «L'attitude des consommateurs qui veulent le plus beau livre au moindre cout est un facteur important dans le choix d'imprimer en Asie, et on ne peut pas blâmer les éditeurs de le faire puisque cela est à leur portée. Ce sont des gens d'affaires.»

Mais M^{me} Villeneuve d'Imagine s'inscrit en faux face à ce portrait : «De plus en plus de consommateurs portent une attention particulière aux produits faits au Québec. C'est pourquoi, depuis quelques années, en plus d'inscrire la mention "Tous nos livres sont imprimés au Québec" à l'intérieur du livre, à la page des crédits, nous l'imprimons en quatrième de couverture sur tous nos albums.» L'importance accordée au lieu de production par certains consommateurs est confirmée par Jacques Payette, président du conseil d'administration chez Dominique et compagnie, qui reçoit parfois des plaintes parce qu'une partie de leurs ouvrages viennent de Chine. Toutefois, M. Payette croit à l'importance d'opter pour l'impression outre-mer : «Nous sommes fiers de pouvoir offrir à notre clientèle un produit de haute qualité à prix raisonnable. Ce même produit de chez nous se retrouvera en France, en Belgique et en Suisse. Il est vendu à travers le monde pour être traduit en coréen, en anglais, en espagnol, en chinois, etc. Nous avons vendu des droits à des pays étrangers pour les adapter dans leur langue pour le bénéfice de leur jeune lectorat.»

Qu'en sera-t-il dans dix ans? Nos enfants liront-ils des livres jeunesse imprimés en Malaisie et assemblés à bord des bateaux pour raccourcir les délais de livraison? Les imprimeries québécoises offriront-elles toujours l'impression couleur? Le prix des livres suivra-t-il à la hausse celui du baril de pétrole pour pallier l'augmentation des couts de transport?

Je peux seulement affirmer avec conviction : j'espère que nos enfants liront, et qu'ils liront des auteurs québécois.



CONCOURS LITTÉRAIRE 2013

Dans le but d'encourager la relève, la revue *Lurelu* lance son 28^e concours littéraire. Pour des prix totalisant 1000 \$ dans chaque catégorie, il s'agit d'écrire un texte pour les jeunes lecteurs, soit de 5 à 9 ans, soit de 10 ans et plus.

Le thème pour le volet 5 à 9 ans est «Ma vie est une bande dessinée», et celui pour les 10 ans et plus est «Aujourd'hui, c'est décidé...».

Les conditions

- Être abonné à la revue *Lurelu**.
- Avoir dix-huit ans ou plus; être citoyen canadien ou domicilié au Canada.
- N'avoir jamais publié un livre de fiction chez un éditeur reconnu (on peut toutefois avoir publié des nouvelles ou des poèmes dans des revues ou des collectifs).
- N'avoir jamais gagné le premier prix du concours dans la catégorie où l'on soumet un texte.

* Exceptionnellement, les membres individuels de Communication-Jeunesse sont aussi admis à participer.

Les règlements

- Il n'y a pas de formulaire d'inscription.
- Il est obligatoire que les textes s'inscrivent dans les thématiques proposées: «Ma vie est une bande dessinée» pour les textes destinés aux 5 à 9 ans, «Aujourd'hui, c'est décidé...» pour ceux destinés aux 10 ans et plus.
- Les textes doivent avoir entre trois et six pages, soit entre 750 et 1500 mots.
- La qualité du français est un critère. Il est fortement recommandé, au minimum, de soumettre son texte à un logiciel de correction orthographique et grammaticale.
- Les textes doivent être présentés sur papier, à double interligne. Les envois par courriel seront refusés.
- Les textes doivent être soumis en trois exemplaires, paginés.
- Il est obligatoire de préciser (sous le titre) la catégorie dans laquelle on inscrit son texte : «5 à 9 ans» ou «10 ans et plus».
- On ne peut soumettre plus d'un texte dans chaque catégorie.
- Les textes doivent être anonymes ou signés d'un pseudonyme. L'identité et l'adresse de l'auteur doivent figurer dans une enveloppe scellée accompagnant le texte, le titre et la catégorie devant être inscrits sur l'enveloppe.
- La date limite pour participer au concours est le 31 août 2013, le cachet de la poste faisant foi.
- Le jury se réunit à la mi-octobre; un participant n'ayant pas été avisé à la fin octobre peut en déduire que son texte ne s'est pas classé.
- L'adresse de la revue est le 4388 rue Saint-Denis, bureau 305, Montréal (Québec), H2J 2L1. Il n'est pas nécessaire de faire un envoi recommandé.
- Tout participant est présumé avoir lu et accepté les présents règlements. Les envois non conformes aux règlements ne seront pas soumis au jury.
- La rédaction ne retourne pas les textes, ne s'engage pas à les commenter ni à justifier les décisions du jury.

Les prix

- Les auteurs des textes primés recevront respectivement 700 \$ (premier prix dans chaque catégorie) et 300 \$ (deuxième prix possible dans chaque catégorie).
- Hormis les gagnants, les participants ne seront pas avisés personnellement des résultats, ni par écrit, ni par téléphone. Les résultats du concours seront annoncés en novembre 2013 sur le site Web de *Lurelu* et en janvier 2014 dans le volume 36, numéro 3, de la revue.
- Les meilleurs textes seront publiés dans *Lurelu* au cours de l'année 2014 et seront illustrés par un artiste choisi par la rédaction. Les textes primés feront l'objet d'un contrat d'édition.

Le jury

- Le jury sera composé de trois personnes œuvrant dans le milieu de la littérature pour la jeunesse (membre du comité de rédaction, auteur(e), bibliothécaire ou animatrice).
- Selon la qualité ou la quantité de textes reçus, le jury peut déterminer moins de deux gagnants dans chaque catégorie, ou des gagnants *ex æquo*, ou encore il peut décider de ne pas accorder de prix dans une catégorie. Les décisions du jury sont sans appel.